

Compte- rendu du conseil municipal du jeudi 18 juin 2020

Le Conseil municipal s'est réuni au complet ce jour à 20 h 30 en session ordinaire.
Tous les chapitres de l'ordre du jour ont été traités successivement :

C.C.A.S. : Cet organisme est composé règlementairement de 8 volontaires, 4 élu(e)s et 4 non élu(e)s, sous la présidence du maire. Ce seront Marie-Thérèse Lestra, Chantal Orizet, Elisabeth Roux et Josiane Vialleton d'une part, Laure Arnon-Chazal, Thérèse Masson, Sophie Moulin et Danielle Navrot d'autre part.

Commission Impôts Directs : Nous devons proposer 12 titulaires et 12 suppléants à l'administration qui en choisira 6. Plusieurs personnes ont été contactées et ont donné leur accord pour figurer sur cette liste. Ils seront avertis en temps utile de leur sélection ou non.

Compte de Gestion 2019 : Ce dernier avait déjà été approuvé par le précédent conseil lors de sa séance du 18 février, mais avant d'avoir été visé par la Trésorerie. C'est désormais chose faite et il y a lieu de le soumettre à une nouvelle délibération. Le Compte Administratif présente un déficit cumulé en investissement de 96 850 €, malgré un résultat positif pour l'année 2019 de 50 175 €, mais un solde en fonctionnement cumulé de 409 274 € (189 180 € pour le seul exercice 2019). L'affectation de ce résultat est répartie comme suit : 96 850 € au financement des investissements, le solde, soit 312 424 €, au report à nouveau. L'approbation des comptes est votée à l'unanimité.

Taux des Taxes : Les seules taxes sur lesquelles nous pouvons influencer désormais sont les taxes foncières. Après discussion, le taux sur le foncier bâti sera relevé de 1%, passant donc de 11,11 à 11,22%. Le taux sur le foncier non bâti restera inchangé (40,16%).

Ombrière : Ce projet est sur les rails depuis plusieurs mois. Rappelons qu'il devrait, en l'état actuel, s'autofinancer sur 15 ans. Après un débat très animé sur sa rentabilité supposée et donc son opportunité, il est décidé de le poursuivre (9 voix contre 6).

Antenne Free : pour ce projet, le seul point qui nous concerne est de proposer un terrain au-dessus du local de l'ACCA actuellement en construction et pour lequel FREE nous verserait une location annuelle à définir. Sa poursuite est acceptée à l'unanimité.

Rénovation de la Mairie : Il s'agit là d'un projet phare pour les années à venir. Il concerne l'ensemble du bâtiment, (extension éventuelle, toiture, isolation, chauffage, aménagement intérieur), mais s'avère d'ores et déjà compliqué du fait des différences de niveau existantes. Il y a donc lieu tout d'abord de se pencher sur sa faisabilité. Le conseil se prononce en faveur de son lancement. Nous allons donc procéder dans un premier temps aux études préalables et contacter pour ce faire des architectes.

Travaux de la Bibliothèque et du Bâtiment de l'ancienne cure : Ils sont maintenant terminés, à la grande satisfaction des bénévoles de la bibliothèque et des locataires du bâtiment. Ne reste plus qu'à équiper de volets les ouvertures côté nord-est. Cette réalisation aura eu un coût global de 15 406 €, et nous devrions recevoir au final environ 8 000 € de subventions.

Chemin de la Salle des Fêtes : Il porte désormais le nom de « impasse de la Pinée ». Mais ce n'est pas pour autant que son existence cadastrale est résolue. Il est constitué de 5 mini-parcelles appartenant à des propriétaires différents, affectées d'un droit de passage. La régularisation en cours consistera à acheter ces parcelles et les regrouper afin de faciliter les travaux à venir. Coût global : environ 1 000 € d'achats de terrains et 1 206 € de frais de géomètre. Le conseil approuve à l'unanimité.

Achats de Terrains : Nous avons récemment conclu l'achat de parcelles, sous la cour de la cantine d'une part et en face de l'école (terrain de jeux) d'autre part. Les démarches avaient pris un peu de retard durant la crise sanitaire. D'autres projets sont en cours, mais retardés pour des questions de procédure de successions. Nous en reparlerons en temps utile.

Réouverture de l'École : Les dernières dispositions édictées par le gouvernement vont permettre la réouverture de l'école dans des conditions plus normales. Nous avons reçu le protocole sanitaire hier 17 juin au soir pour une réouverture lundi 22. Nous sommes ponctuellement confrontés à un arrêt maladie dans le personnel d'encadrement, ce qui nous contraint à l'embauche temporaire d'une personne 18 heures par semaine pour 15 jours. Elle est acceptée à l'unanimité.

L'école sera ouverte les lundi, mardi, jeudi et vendredi le matin de 8 h 30 à 11 h 30 et l'après-midi de 13 h 30 à 16 h 30. Les garderies de 7 h 30 à 8 h 30 le matin et de 16 h 30 à 17 h 30 le soir seront assurées, ainsi que la cantine à partir du jeudi 25 en repas chauds servis par notre prestataire A.P.I. Il n'y aura pas de TAP jusqu'aux vacances.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 15.